

# Communiqué de presse de la LDCB

## Modification de la grille tarifaire des prestations de Bénin Télécoms SA : les consommateurs totalement asphyxiés

Dans tous les pays du monde entier, les services de télécommunications constituent l'un des leviers essentiels du développement économique.

Au Bénin, l'accès des consommateurs aux services de téléphonie fixe dite conventionnelle est resté une illusion plus de trente ans après la création de l'Office des postes et télécommunications du Bénin (OPT). Malgré la réforme opérée en mars 2005 au sein de cette structure avec la création de Bénin Télécoms SA (pour gérer le secteur des télécoms), de La Poste du Bénin SA (pour gérer les services postiers), les nombreux désagréments subis par les consommateurs ont connu une aggravation exponentielle avec les deux modifications tarifaires intervenues en 10 mois d'existence au niveau de Bénin télécoms SA.

En effet, la supposée réduction tarifaire opérée le 1<sup>er</sup> Juin 2005 a permis à Bénin télécoms SA de procéder plutôt à une augmentation du tarif de l'ordre de 24%.

Après cette supercherie annoncée à grand renfort de publicité l'année dernière et dénoncée par notre organisation, voici à nouveau Bénin Télécoms SA avec une modification de la grille tarifaire de toutes ses prestations à partir du samedi 4 février 2006 à 00 heure. Cette réforme induit à nouveau une augmentation de tarif.

A titre d'exemple, la taxe de base pour une communication nationale qui était de 50 FCFA TTC est ramenée à 20 FCFA soit **une baisse du tarif de l'ordre de 60%**. Dans le même temps, la durée d'une impulsion pour une communication nationale est ramenée à 15 secondes au lieu de 90 secondes soit **une réduction de la durée de communication de 83, 33%**.

En conséquence, le consommateur devra désormais déboursier 120 FCFA pour communiquer pendant 90 secondes avec les nouveaux tarifs au lieu de 50 FCFA selon l'ancienne grille tarifaire **soit une augmentation globale du tarif de 140%**.

Ces aménagements intervenus suite à « deux séances de travail avec les gestionnaires des télécentres privés » n'ont reçu la consultation préalable du conseil d'administration de la société avant sa mise en œuvre ni celle du représentant des consommateurs siégeant au sein dudit conseil. Cette attitude de mépris toujours affichée par la direction de Bénin Télécoms SA envers les consommateurs ne saurait être tolérée en raison de ce que la prospérité de toute entreprise dépend de sa bonne relation avec ses clients, les consommateurs qui représentent le groupe économique le plus important.

Même si les gestionnaires de téléc centres privés qui sont des revendeurs détaillants de Bénin Télécoms SA ont « apprécié la démarche », il n'en demeure pas moins que les consommateurs finaux des prestations de Bénin Télécoms SA se trouvent totalement asphyxiés par cette réforme tarifaire qui est **une augmentation sans précédent**.

Ainsi, l'objectif de Bénin Télécoms SA de reconquérir sa « part de marché détournée par les opérateurs alternatifs et autres prestataires de services de télécommunications » ne sera pas atteint. Cette réforme aura plutôt l'effet de consolider la part de marché détenue par les concurrents de Bénin Télécoms SA.

Après les importants investissements faits dans le secteur des télécommunications qui ont permis l'atterrissage du câble marin au Bénin et l'installation de la fibre optique entre Cotonou et Parakou, il est regrettable de constater que les services des télécommunications n'ont pas connu une amélioration ni de leur qualité ni de leur tarif de la part de l'opérateur public.

Par ailleurs, la publicité tronquée faite par Bénin Télécoms SA par rapport à la supposée réduction tarifaire de ses prestations sans aborder la réduction de la durée subséquente est une violation du droit à l'information juste reconnu au consommateur par les Nations Unies et devant lui permettre de faire des choix éclairés.

Face à ce qui est convenu d'apprécier comme un scandale honteux qui vient aggraver la souffrance des consommateurs déjà victimes de la cherté de la vie, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) dénonce avec véhémence cette supercherie qui risque de plonger Bénin télécoms SA face à ses concurrents de plus en plus puissants.

En tout état de cause, la Ligue demande aux responsables de Bénin Télécoms SA de revoir sans délais leur copie en vue d'alléger la souffrance des consommateurs du Bénin et de donner une chance à leur société de reconquérir sa part de marché.

Elle profite de l'occasion pour lancer un appel à tous les consommateurs pour qu'ils se mobilisent à ses côtés afin d'user de tous les moyens d'action utiles en vue de la défense de leurs droits.

Fait à Cotonou le 10 février 2006

Le Président

Romain Abilé HOUÉHOU